Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 31 août 2021

Fin du télétravail obligatoire en entreprise dès le 1er septembre

Élisabeth Borne s'est exprimée sur le retour des salariés en entreprise. Ce sont les employeurs qui auront désormais la totale liberté de décider de la politique en matière de télétravail.

Invitée sur BFMTV-RMC, Elisabeth Borne, ministre du Travail, a annoncé que les entreprises auront la main pour fixer le nombre de jours télétravaillés, dès le 1er septembre. « Le télétravail a été un outil important avant l'été pour limiter la propagation du virus et on a demandé beaucoup d'efforts aux employeurs et aux salariés, qui en avaient un peu assez d'être à 100% en télétravail », a déclaré la ministre.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 31 août 2021

Des discussions avec les partenaires sociaux

Une décision qui fait suite à des discussions entre le ministère et les partenaires sociaux, qui avaient envisagé plusieurs cas de figure en matière de règlementation en entreprise. Selon la ministre, toutes les organisations patronales et syndicales présentes ont signifié qu'elles souhaitaient « qu'on redonne la main aux entreprises pour fixer les règles en matière de télétravail et qu'on n'ait plus un nombre de jours de télétravail minimal ». Interrogée par l'AFP, la CGT avait dit son souhait que le télétravail « rentre dans un cadre régulier, qu'il fasse l'objet d'accords ».

Le télétravail moins fréquent

Selon les derniers chiffres de la Dares, le télétravail, notamment sur l'intégralité de la semaine, est de moins en moins fréquent. Les salariés concernés par le télétravail ne sont plus que 14% à avoir télétravaillé tous les jours de la semaine (soit 3% de l'ensemble des salariés, après 4% en juin, 8% en mai et 10% en avril). À la date du 31 juillet, 38 % des salariés travaillent dans une entreprise où le télétravail n'est pas autorisé.

Cette proportion est particulièrement élevée dans les plus petites structures et décroît fortement avec la taille de l'entreprise. 22% des salariés travaillent à l'inverse dans une entreprise qui impose au moins un jour de télétravail par semaine. Ces entreprises sont plus fréquemment de grande taille. Lorsqu'un nombre minimum de jours de télétravail est demandé, le plus souvent il s'agit d'un minimum de deux jours télétravaillés par semaine.

Plus d'informations, cliquez ici.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !